

Article R4532-23 du Code du travail - Compétences du coordonnateur SPS

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

Notre analyse

La fonction de coordonnateur SPS comporte 3 niveaux de compétence :

Niveau 1 : aptitude à coordonner toutes opérations (opérations de catégorie 1, 2 et 3).

Niveau 2 : aptitude à coordonner les opérations des 2e et 3e catégories

Niveau 3 : aptitude à coordonner les opérations de 3e catégorie

Pour ce qui concerne les opérations des 1re et 2e catégories, l'aptitude à coordonner est distincte pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet et pour la phase de réalisation de l'ouvrage.

Ainsi, selon le niveau de compétence visé et la phase d'intervention choisie (conception ou réalisation) la personne qui souhaite devenir coordonnateur SPS doit satisfaire à certaines conditions définies aux articles [R4532-25](#) et [R4532-26](#) du Code du travail.

Article R4532-23 du Code du travail - Compétences du coordonnateur SPS

Les trois niveaux de compétence de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé sont :

1° Niveau 1 : aptitude à coordonner toutes opérations ;

2° Niveau 2 : aptitude à coordonner les opérations des deuxième et troisième catégories ;

3° Niveau 3 : aptitude à coordonner les opérations de troisième catégorie.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) - Devenir coordonnateur SPS et actualiser ses compétences (INRS)

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Titulaire d'un master Management QSE, puis-je accéder à la formation de coordonnateur SPS niveau 3 ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)